

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 9 (1933-1934)
Heft: 5

Rubrik: Petites nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

venu où l'armée ne doit plus se taire, où ceux qui l'aiment et qui la composent sont en droit d'intervenir, car leur intervention sera justifiée par son désintéressement même.

La situation internationale est plus tendue qu'avant 1914. La Suisse, ayant perdu dès la chute de l'Empire austro-hongrois l'équilibre que lui assurait le voisinage de quatre grandes puissances, voit sa situation stratégique aggravée par le renforcement des frontières Est de la Belgique et de la France, dont les fortifications forment un obstacle que tout adversaire préférera tourner. Le plan de passage par la Suisse, étudié avant 1914 par l'Etat-major impérial, repris en 1930 par celui de la Reichswehr, voit, de ce fait, ses chances d'adoption grandement renforcées. L'idéologie raciste lui donne un attrait de plus, puisqu'elle lui fournit une « justification » dans la « mission » de faire rentrer la Suisse allemande dans le giron germanique. Notre neutralité n'offre plus les mêmes garanties qu'avant la Grande Guerre et il a fallu l'aveuglement des pacifistes à outrance, hélas trop nombreux chez nous, pour croire, au mépris de l'avertissement contenu dans la Convention de Londres, que les institutions de Genève suffiraient à nous protéger. Il est temps que les yeux se dessillent: la Suisse ne peut compter que sur son armée.

Cette armée, si elle conserve toute sa valeur morale grâce à ses vieilles traditions militaires et à la bonne volonté de ses soldats, n'a depuis longtemps plus bénéficié des enseignements de la guerre dévolus aux armées belligérantes. Son matériel n'est pas à la page et l'admiration qu'elle suscite, les étrangers la mitigent toujours par ces mots: « Résultats remarquables... pour une si courte période d'instruction! » Notre armée déjà relativement peu nombreuse, n'est donc que *relativement* bien préparée. La guerre, si elle n'est pas pour demain, considérons-la comme une éventualité prochaine, en prévision de laquelle on doit agir et agir vite. Pour cela, il faut activer la réforme de l'instruction et de l'organisation, telle qu'elle est préconisée par le Chef d'arme de l'infanterie, d'autre part, augmenter et moderniser notre matériel de guerre dans les plus brefs délais.

L'exécution de cette réforme, dans la mesure même de son urgence, revient à une question d'argent: ce n'est qu'autant que le budget militaire aura disponibilités et crédits qu'elle sera rendue possible. Or, le crédit de 100 millions prévu pour la réorganisation de notre armée n'a pas encore été voté, ne le sera que par tranches et se répartira ainsi sur plusieurs années, ce qui retardera d'autant l'œuvre qu'il est destiné à financer. Dans la situation actuelle, un retard d'une année peut être fatal, car, une fois les crédits votés, on doit encore compter avec le délai de mise au point du matériel et d'instruction des troupes et de jeunes classes selon le nouveau règlement.

On en conclut que seule une augmentation rapide du budget militaire peut nous permettre de considérer de sang-froid l'éventualité d'une guerre. Ceci établi, trois questions se posent: Est-il normal que les économies que, soit par meilleure gestion, soit par réduction des soldes, le département militaire réalise, servent à couvrir les dépenses d'autres départements? Est-il sage que la défense nationale, une des principales fonctions du gouvernement fédéral, n'emarge au budget général que pour une part restreinte, alors que d'autres postes, peu justifiables sur la base de la Constitution, sont plus privilégiés et que les traitements des fonctionnaires restent trop élevés? Est-il prudent que, sachant une réorganisation pressante, on tarde à en fournir les moyens financiers aux autorités militaires? Non! Il n'est ni prudent,

ni sage, ni normal! Pas normal d'obliger le département militaire, qui ne dispose déjà que de crédits insuffisants, à se défaire des économies qu'il réalise, au lieu de les consacrer à des acquisitions extraordinaires de matériel. Pas sage, en regard de l'augmentation du matériel et de son coût plus élevé, de ne consacrer, comme en 1905, qu'un sixième du budget général à l'armée et de laisser le budget fédéral se volatiliser en subventions de toute sorte. Pas prudent de se préparer à procurer un milliard aux C.F.F., dont la valeur court à une dépréciation totale et de tarder à verser à l'armée 100 millions qui ne sont qu'une prime d'assurance modique comparée à tous les biens, matériels et moraux, dont l'existence repose sur la bonne préparation de nos troupes.

Celles-ci doivent donc protester contre les mesures financières que l'on projette. Elles le doivent dans leur propre intérêt, car il importe que, le jour où elles auraient à combattre, elles soient aussi bien armées que leurs adversaires. Elles le doivent dans l'intérêt de l'armée dont il faut maintenir l'utile et glorieux prestige. Elles le doivent dans l'intérêt du pays qui est de pouvoir compter sur son armée.

En conséquence, le Comité d'action soussigné demande aux sociétés à qui s'adresse cet appel de lui prêter leur appui aux fins suivantes:

a) Présenter au Conseil fédéral une protestation contre la réduction des soldes, à moins que l'économie ainsi réalisée ne soit maintenue au crédit du département militaire.

b) Au cas où satisfaction serait donnée à cette protestation, engager tous leurs membres et les milices en général à consentir une réduction de leur solde, supérieure à celle envisagée par l'arrêté fédéral et formant avec cette dernière une réduction globale de 20 % pour les soldats, 25 % pour les sous-officiers et 30 % pour les officiers; l'économie ainsi réalisée serait intégralement consacrée à l'achat de matériel de guerre.

c) Eventuellement fonder une Ligue ou Alliance de sociétés militaires portant le nom de « Au service de l'armée » et poursuivant des buts comme la défense des droits de notre armée, l'étude des moyens permettant de hâter sa réorganisation, la propagande en faveur du vote de crédits militaires, la réunion, par tous les moyens, de capitaux privés à remettre au département militaire, sous forme de dons ou prêts gratuits, et destinés à accélérer l'acquisition urgente de matériel.

L'action ultérieure du Comité d'action dépendra des appuis qu'il aura obtenus. Si le Conseil fédéral lui oppose une fin de non-recevoir, il se réserve de lancer une pétition ou une initiative, n'oubliant pas qu'en tout soldat suisse co-existe aussi un citoyen.

Pour le Comité d'action:

Faure.

Petites nouvelles

Conformément à son projet de réarmer le landsturm, le Conseil Fédéral a pris, en date du 2 septembre, l'arrêté suivant:

Dès la fin de 1933, les militaires portant fusil qui passent dans le landsturm gardent le fusil modèle 1896/1911 ou 1911 qui est en leur possession.

Les militaires armés du mousqueton modèle 1911 ou 1931 reçoivent le fusil 1896/1911 ou 1911.

Au cours de l'année 1924, les militaires des classes du landsturm de 1887 à 1892 échangeront le fusil modèle 1889 et le mousqueton 1911 contre le fusil 1896/1911 ou 1911.

La classe de 1886 ne sera pas réarmée dans le courant de 1934. Les militaires qui la composent seront, à leur libération du service, traités conformément aux prescriptions actuellement en vigueur.

Les militaires des classes 1887 à 1892 qui ont obtenu d'une

société de tir, à titre de prêt, un fusil 1896/1911 ou 1911 et désirent le conserver à titre d'arme personnelle peuvent y être autorisés, déjà pour la fin de la saison des tirs de 1933, à condition qu'ils rendent leur fusil modèle 1889.

★

Au 31 décembre 1933, passeront dans la landwehr:

- a) les capitaines nés en 1895;
- b) les premiers-lieutenants et lieutenants nés en 1901;
- c) les sous-officiers de tout grade, les appointés et soldats de la classe de 1901 appartenant à toutes les armes à l'exception de la cavalerie;
- d) *Cavalerie*: tous les sous-officiers, appointés et soldats de la classe de 1901. En outre, les sous-officiers, appointés et soldats des classes de 1902 et 1903 qui ont terminé leur école de recrues comme recrue *avant* le 1^{er} janvier 1925.

Les dispositions de la lettre c sont applicables aux hommes d'autres armes incorporés dans des états-majors et des unités de la cavalerie (personnel de santé, ordonnances d'officiers, etc.).

Au 31 décembre 1933, passeront dans le landsturm:

- a) les capitaines nés en 1889;
- b) les premiers-lieutenants et lieutenants nés en 1893;
- c) les sous-officiers de tout grade, les appointés et soldats de la classe de 1893 appartenant à toutes les armes.

Au 31 décembre 1933, sont libérés des obligations militaires:

- a) les officiers de tout grade de la classe 1881. De leur consentement, les officiers peuvent être maintenus au service au delà de cette limite d'âge. Pour les officiers supérieurs, ce consentement est présumé s'ils ne demandent pas expressément leur licenciement.
- b) les sous-officiers, appointés et soldats de toute arme de la classe de 1885.

★

Un citoyen qui va certainement un peu fort est le dénommé Hans Vonwyl, secrétaire général de la «Ligue populaire», dont la presse a publié une lettre dans laquelle il exprime le désir de voir se créer une grande Allemagne pourvue d'une frontière méridionale allant des Alpes valaisannes au Stelvio en passant par le Gothard et le Lukmanier! Il termine en outre par ces mots: vive la Grande Allemagne! Vive la Suisse province allemande! Et un triple «Heil Hitler»!

Le sieur Vonwyl, firma certainement ses jours dans un asile d'aliénés à la suite d'un transport au cerveau!

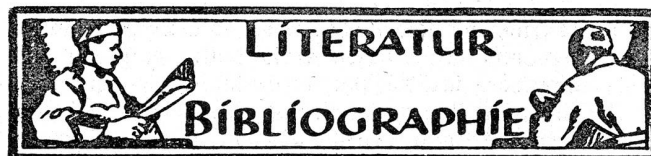
★

La commission des économies pour l'administration militaire, qui a examiné avec un soin minutieux toutes les économies qui seraient susceptibles d'être réalisées dans l'administration militaire sans compromettre la sécurité de la défense nationale, s'est aussi demandée si l'on ne pourrait pas payer au 1^{er} lieutenant le même solde qu'au lieutenant, ce qui représenterait une économie annuelle d'environ 80,000 frs. Dans son rapport final et récapitulatif, qui vient d'être adressé au Conseil fédéral, elle s'est abstenue, il est vrai, de faire une proposition concrète à ce sujet, mais elle recommande néanmoins que, lors de la réorganisation de l'armée, on examine si le grade de 1^{er} lieutenant ne pourrait pas disparaître de la hiérarchie militaire.



Militär-Skipatrouillenlauf der 5. Division und der St.-Gothardbesatzung

Die erste militärische Ski-Veranstaltung in der 5. Division im vergangenen Winter hatte vollen Erfolg. Die Offiziersgesellschaft Innerschwyz hat sich daher entschlossen, den Militär-Ski-Patr.-Lauf der 5. Division und der Gotthardtruppen zu wiederholen. Die Veranstaltung findet am 14. Januar 1934 wiederum in Schwyz statt, das mit seinen ausgedehnten und schneesicheren Skifeldern zur Durchführung äusserst geeignet ist. Vom 2.—4. Februar finden in Andermatt die schweizerischen Militär-Skiwettkämpfe statt und es ist daher die Schwyzer Veranstaltung ein Ausscheidungsrennen für die eidgenössischen Wettkämpfe. Die Vorarbeiten sind in Schwyz schon in vollem Gange und auch bei den verschiedenen Einheiten wird bereits an der Aufstellung von Patrouillen gearbeitet. Die Wettlaufordnung dürfte der letztjährigen ziemlich entsprechen, ebenso die Rennstrecke.



Ein Ruhmesblatt unserer nationalen Geschichte

Unsere Leser werden Hauptmann Charles Gos, dem bekannten und geschätzten westschweizerischen Schriftsteller, Dank wissen, daß er ihnen eine zu wenig bekannte Seite der Militärgeschichte unseres Landes aufdeckt. Sicherlich wissen die meisten unter ihnen nicht, daß die Schweiz von Marignano bis 1914 elf Generäle besaß, die den Oberbefehl über die eidgenössische Armee führten, wenn das Land angegriffen oder bedroht wurde!

Ueber diese Tatsachen belehrt uns Charles Gos in seinem patriotischen und historischen Werk «Schweizer Generäle», dessen deutsche Ausgabe vom Uebersetzer Pierre A. Graber auf Ende des Jahres vorbereitet wird.

Um die Wichtigkeit zu betonen, das dieses nationale Werk für Offiziere, Unteroffiziere und Soldaten besitzt, wollen wir erwähnen, daß das Werk ein Vorwort von Oberstkorpskommandant Guisan und eine Einleitung von Oberstkorpskommandant Wille, dem Waffenchef der Infanterie, aufweist.

Man muß dieses Werk mit Sympathie begrüßen, das sich zum Ziele gesetzt hat, die Geschichte der ältesten Demokratie der Welt dadurch zu bereichern, daß es den Männern Gerechtigkeit zuteil werden läßt, die im Laufe der Jahrhunderte ihr Vaterland berühmt gemacht haben. Wir empfehlen dieses schöne Buch unsern Lesern um so mehr, als diese historischen Chroniken lebendig schildern und keinen Augenblick langweilen.

★

Rhonefahrt. Bericht der Fahrtleitung. Mit 100 Illustrationen und Karten. Herausgegeben von Major Hans Müller. Druck: Fritz Pochon-Jent, A.-G., Bern 1933. Vorwort von Oberst Hilfiker, Waffenchef der Genietruppen.

Unsere Pontoniere — man sieht sie nicht oft bei Defilees und bei Durchmärschen. Eine auserlesene Truppe, mit Korpsgeist; die Sprache dieser eidgenössischen Mariniers ist rau, aber herzlich. Wetterharte Schiffer vom Rhein, von der Reuß, von der Aare und von der Limmat, Seeländerbutzen von den Gestaden des schönsten aller Juraeen (von alters her gute Soldaten) und die eigenartige und kraftvolle Jugend von der Matte in Bern — das sind die Pontoniere! Wer sie schon einmal gesehen hat, im Dienst, bei Fest und Arbeit, diese Kraftgestalten, der weiß, daß das Land in ihnen eine Kerntruppe besitzt. Unsere Pontoniere haben sich, um dies gleich vorweg zu nehmen, nicht nur auf weiten Fahrten ins Ausland und bei den Manövern über ihre soldatische Ausbildung und Haltung und über ihr fachliches Können ausgewiesen, vor dem In- und Ausland. Wir erinnern vielmehr daran, daß die Regierung des Fürstentums Liechtenstein im Herbst 1927 genötigt war, die Hilfe unserer Pontoniere in Anspruch zu nehmen, um die von den Fluten des Rheines bedrohten Bewohner des Dorfes Ruggell zu retten. Das eidgenössische Kriegsfahrzeug, der schwere Ponton, hat seine Pflicht auch schon im Ernstfalle getan, und wenn wir darauf hinweisen, daß die Pontoniertruppe im Sonderbundkrieg eine der wenigen Truppengattungen war, die auch in technischer Beziehung vor den Augen der Berufssoldaten mit allen Ehren bestand, so wird man verstehen, daß man diese wackere Schar der Pontoniere nicht ohne Grund zu den Elitetruppen der Armee rechnet.

Die Pontoniere unternehmen seit Jahr und Tag auf den großen Flüssen, die aus unserm Alpenland in das Tiefland strömen, weite Fahrten. Vor dem Kriege fuhren die Berner einmal den Rhein hinunter bis zum heiligen Köln und die Aargauer führten 1914 auf der Rhone ihre Pontons spazieren das Wallis hinab bis zum Genfersee. Im Jahre 1925 bekam die Rhone wiederum Besuch durch Pontoniere auf ihrem schweizerischen Teil, diesmal von den Bernern.

Seit dem Kriege hat die Flußfahrt mit Faltbooten einen gewaltigen Aufschwung genommen, von dem auch die Sache der Pontoniere profitierte. Ferner erleben wir das Entstehen und die Entwicklung der Rheinschiffahrt — auch für unser Land ist Schifffahrt notwendig geworden, wenn wir in der Erleichterung des Güterverkehrs mit dem Auslande Schritt halten wollen. Der freie Zugang zum Meere, den wir schmerzlich genug heute noch vermissen — denn die Internationalität des Rheines ist heute bloß eine Fiktion — wurde ein Postulat unserer nationalen Politik. Die Pontoniere des bernischen Seelandes und der Stadt Bern machten ihre große Rhonefahrt im etwas kühlen Juli/August 1932 von Genf über Lyon, Val-